

2024-005

SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

*Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 19
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 5
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

### **PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

### **ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETARE DE SEANCE :** Eric MAUCORT

## Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2024

*Conformément dispositions extraites de l'article L1612-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Montant des dépenses inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et restes à réaliser et APCP) = 3 000 000 € (arrondi).*

*Conformément aux textes applicables, le montant maximal est de 750 000 €, soit 25% de 3 000 000 € (arrondi).*

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 750 000€.

Opération	Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :	Répartition
201.	AFFAIRES FONCIERES	50 000 €
202.	VOIRIES	90 000 €
204.	EDIFICES CULTURELS - CIMETIERES	20 000 €
205.	PATRIMOINES	50 000 €
206.	POLICE	10 000 €
207.	AFFAIRES SCOLAIRES	40 000 €
208.	AFFAIRES CULTURELLES	40 000 €
209.	ADMINISTRATION GENERALE	60 000 €
210.	BATIMENTS - ADAP	20 000 €
211.	AMENAGEMENTS PUBLICS DES QUARTIERS	40 000 €
212.	SPORTS	40 000 €
213.	MATERIELS DES SERVICES COMMUNS	40 000 €
214.	REHABILITATION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	20 000 €
215.	QUAI PASTEUR	100 000 €
216.	PLAN DE SOBRIETE	100 000 €
309.	ECOLE JEAN JAURES	10 000 €
310.	ECOLE MONET	20 000 €
	<b>Total :</b>	<b>750 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ (5 VOIX CONTRE : Mme BAUDIN et 1 pouvoir, Mme VUILLERMOZ et 1 pouvoir et M. DAVIET) :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus qui pourraient intervenir avant le vote du budget Primitif 2024.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.